

CHEMINEMENTS D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE LA CTR DE LOMÉ POUR LES VOLS VFR ET VFR SPÉCIAUX

I - MINIMUMS MÉTÉOROLOGIQUES

VFR normal = VH 8000 M VV 450M
 VFR Spécial = VH 1500 M
 Hélicoptères = VH 800 M VV 300 M

II - POINTS DE COMPTE-RENDU

Code	Epellation	Situation géographique	Coordonnées	Rad. VOR	Dist. NM
W1	WHISKY UN	DENU : Carrefour des routes "AFLAO/ACCRA" et "AFLAO/HO" (au GHANA).	06°06'04"N 001°08'37"E	239°	9,0
A	ALFA	PARKING de Poste de Douane de "TOGGLEKOPE" près des antennes de "Radio Lomé".	06°15'32"N 001°12'20"E	323°	5,8
N	NOVEMBRE	PONT D'ADETIKOPE (identifiable par la voie ferroviaire passant sous le pont)	06°18'31"N 001°12'53"E	340°	8,1
W2	WHISKY DEUX	MISSION-TOVE/KOVIE (identifiable par ces deux villages)	06°19'44"N 001°07'10"E	317°	12,4
S	SIERRA	PORT AUTONOME DE LOME	06°08'33"N 001°17'04"E	162°	2,7
E	ECHO	WHARF DE KPEME	06°12'48"N 001°30'53"E	086°	14,8

III - PROCÉDURES D'ARRIVÉE

3.1 Entrée dans la zone de contrôle.

Provenance N et NE (Dapango, Sansanné-Mango, Niamtougou, Sokodé, Anie/Kolokope, Bamako, Ouaga, Niamey) par les points N et A.

Provenance NW (Bethania) par les points W2 et A

Provenance W (Abidjan, Accra) par les points W1 et S en longeant le bord de la mer

Provenance E et SE (Cotonou, Douala, Libreville) par les points E et S

- Le respect des itinéraires définis ci-dessus ainsi que le compte-rendu radio au passage des points significatifs sont obligatoires, sauf instructions contraires du contrôle.
- Au passage des points significatifs, les avions recevront les instructions pour poursuivre leur vol dans le circuit d'aérodrome et atterrir.

3.2 Altitude de vol

- L'altitude maximale d'entrée dans la CTR est fixée à 1000 FT/QFE.

3.3 Établissement des radiocommunications.

- L'entrée dans la CTR est subordonnée à un contact radio préalable avec la Tour de contrôle sur la fréquence 120.7 MHz.